



Arnaque lors d'une réparation

Par **sofianaive**, le **16/02/2013 à 11:52**

Bonjour à tous!

J'ai acheté une cuisinière où il y avait un problème de fuite de gaz. Le réparateur est venu une première fois et m'a réparé la fuite mais 2 jours après, le problème est revenu, je l'ai rappelé mais là, il me demande de payer alors que j'avais une garanti d'un an. Après discussion, au telephone, il accepte de venir "juste voir". A son arrivé, il identifie la fuite au même endroit. Il prend juste sa clé et resserre le vis. Mon problème n'est pas résolu car il me dit qu'il ne faut pas bouger la cuisinière. Il me dit que le problème recommencera seulement en changeant ma bouteille de gaz. Pire il m'a fait signé un papier, moi je croyais que c'était juste un document qui signalait son passage mais non! et aujourd'hui j'ai une facture très salé(apparemment je peux rien faire car j'ai signé)- Que faire face à cette arnaque sachant que le problème n'a pas été résolu. (Petit détail, il n'est pas employé dans le magasin où j'ai acheté ma gazinière, lui il est un sous traitant du magasin). Qui peut me guider?

Merci pour vos réponses